

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Mise en œuvre d'un dispositif de cinéma temporaire

Projet à remettre par mail : pole.culture@montbeliard.com
ou par voie postale : Hôtel de Ville - BP 95287 - 25205 MONTBELIARD Cedex

Au plus tard le lundi 3 novembre avant 10h

Préambule

Avec la fermeture administrative du seul cinéma, Le Colisée, présent sur son territoire, la Ville de Montbéliard ouvre le présent appel à projets, afin de mettre à disposition temporairement une salle dans l'objectif de proposer aux Montbéliardais une programmation cinématographique de qualité dans l'attente d'une solution pérenne.

Pour ce faire, la Ville pourrait mettre à disposition une salle : la Salle Les Bains Douches-La scène –équipement culturel partagé, non- équipées en salle de cinéma fixe à ce jour

A noter que les dispositifs d'éducation à l'image (école et cinéma, collège au cinéma et lycées au cinéma) ne peuvent plus s'organiser sur le territoire de Montbéliard.

La Ville a cependant mis en place une solution alternative pour l'année scolaire 25-26 à destination des écoles maternelles et primaires de Montbéliard, dans la salle de Spectacle du Jules Verne, à raison de deux séances par classe inscrite.

Le présent AMI concerne la salle les Bains Douches-La scène
Deux hypothèses de travail sont possibles : salle de cinéma fixe ou une solution d'itinérance

Le présent AMI a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières auxquelles la Ville de Montbéliard autorisera le candidat retenu à exploiter un dispositif temporaire de cinéma dans la salle Les Bains Douches-La scène

L'AMI a pour objet de recueillir des projets dans les conditions prévues au présent avis afin de conclure une convention d'objectifs et de moyens permettant la mise en œuvre d'un cinéma temporaire.
Cette procédure est organisée et suivie par les services Administration Générale et Projets culturels – Hôtel de Ville – BP 95287 - 25205 MONTBELIARD Cedex.

L'AMI a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens

Affaire suivie par :
Laurence THARERAU
Tél. 03.81.99.22.53
Mail : ltharreau@montbeliard.com

Marielle Deberdt
Tél. 03.81.99.20.40
Mail : mdeberdt@montbeliard.com

La lettre de candidature contenant le projet devra être rédigée en français et signée par la personne habilitée à engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui) l'association.

Objet : mise en œuvre d'un dispositif temporaire d'un modèle de cinéma

A - Le Projet

La Ville propose la mise en œuvre d'un dispositif temporaire d'un modèle de cinéma de proximité hybride acteur de la vie locale, véritable lieu d'animation ouverts à tous les publics et à la diversité des œuvres.

Avec la présence du cinéma le Colisée, plusieurs acteurs culturels du territoire ont pu développer des activités autour d'œuvres cinématographique. Le projet devra, dans la mesure du possible, les inclure à la proposition.

1 - Programmation & public

Pour une mise en relation approfondie des œuvres et des publics, le projet devra s'adresser à tous les publics : grand public, jeune public, sénior... et à la diversité des œuvres.

Pour les séances grands publics le projet devra proposer une récurrence dans les jours de projections pour fidéliser le public sur la salle Les Bains Douches-La scène.

Cette salle appartient à la Ville de Montbéliard qui en a confié la gestion à MA scène Nationale et qui en assure l'entretien courant, fluides, assurances etc.

Concernant la programmation

- *Pour la période allant de février 2026 à juin 2026*, il serait envisageable, à minima et dans la mesure du possible, de proposer une programmation tous les samedis et dimanches et 2 fois par mois, du mercredi au vendredi.

Ce calendrier pourra être adapté en fonction des événements nationaux autour du cinéma comme le printemps du cinéma, la fête du cinéma...) ou des besoins de la Ville ou de MA scène nationale.

Un planning est annexé à ce document avec les jours d'utilisation Ville, Ma scène nationale et les jours non utilisés.

A partir de ces éléments le projet devra présenter un planning des jours de séances possibles avec le nombre de projections par jour.

- *A partir de juillet 2026*
Il conviendra de conserver à minima la récurrence mise en place pour la première période d'exploitation et de l'amplifier si possible.

La salle sera utilisée pour les propres besoins de la Ville (Festival des 4 saisons) aux dates suivantes : du mercredi du mardi 17 au jeudi 17 septembre 2026 et chaque année 3 à 4 jours en janvier, mars, en juin et en septembre.

La programmation de MA scène nationale devra également s'inscrire dans ce calendrier partagé en évitant au maximum les samedis et dimanches. Une attention particulière devra également être apportée aux mercredis puisque jour des sorties nationales dans le milieu cinématographique.

Le projet devra présenter un planning des jours de séances possibles avec le nombre de projections par jour.

2-Moyens humains & financiers

Le projet devra présenter les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un budget prévisionnel 2026 avec une augmentation progressive du nombre de séances à partir de septembre 2026. Ce budget prévisionnel devra prendre en compte le coût d'utilisation de la salle les Bain Douches-la Scène en lien avec Ma scène nationale ainsi que les coûts liés à la sécurité ERP (SIAAP...). L'opérateur retenu aura à sa charge les demandes de subventions en investissement comme en fonctionnement en lien avec son activité.

3-Moyens techniques

Le spectateur devra pouvoir apprécier pleinement l'œuvre cinématographique. Les moyens techniques en œuvre devront respecter les prérogatives du CNC et donc l'autorisation de diffusion et de billetterie. Le projet devra présenter deux propositions d'achat de matériels qui correspondes au cahier des charges du CNC et qui permettra à la Ville d'accompagner le candidat dans l'achat de ce matériel. Le matériel sera stocké sur les lieux précités ci-dessus. Il sera utilisé exclusivement à cet effet.

4-Les tarifs

Les tarifs devront prendre en compte les différents publics, les conditions d'accès à l'œuvre cinématographique et les tarifs des complexes de proximité.

5- Communication & signalétique

Le projet devra présenter un plan de communication et les besoins en signalétique.

B – Présentation du projet

1 - Le Contenu

Le projet est fait au moyen d'une lettre de candidature.
Cette lettre de candidature doit comprendre les données suivantes :

- Données juridiques
 - Le candidat doit présenter une offre ferme de mise en place d'un dispositif de cinéma temporaire
 - Le candidat doit préciser :
 - Sa dénomination sociale,
 - Son capital social,
 - Son siège social,
 - Ses coordonnées complètes,
 - Le nom de son dirigeant/Président, de son représentant légal,
 - Sa surface financière : chiffre d'affaire global pour chacune des trois dernières années
 - Sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,
 - Déclaration et statuts de l'association déposé en Préfecture
- Données relatives à la durée de la convention

La durée sera d'un an avec possibilité d'une reconduction expresse pour la même durée.
- Données techniques et professionnelles

La lettre de motivation devra présenter de manière détaillée le projet (moyens humains, périodes d'ouverture, modalités d'exploitation, prestations fournies, etc.) et argumenter les atouts du candidat pour la mise en œuvre d'un cinéma temporaire

2 - Date limite de réception des candidatures et projet

Lundi 3 novembre 2025 à 10h

Les projets qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus (sauf en cas de prorogation) ne seront pas retenus.

Pour les envois postaux, il est précisé que seules la date et l'heure de réception feront foi.

Les projets seront examinés selon les conditions énoncées au présent AMI

Pièces annexées au présent cahier des charges :

Fiche technique de la salle Les Bains Douches-La scène

Planning utilisation de la salle Les Bains Douche – la scène